

E : DAMI MUKAMIRA

1992-1 (C) (P) (B) (O) Adjoint BCF 48 S #1

→ retour OPS

FROM : P
TO : C

OPS	INS.
Stages	MOB.
Budget	E.P.S.
TAP	URGENT
Secretariat	Salle OPS
Reçu le : 09 OCT. 1992	

MUKAMIRA. le 9.10.92.

1^{er} R.P.I. Ma

COURRIER CLASSÉ

ARRIVÉ LE 09/10/1992

N° 395

DESTINATAIRE 1307

OBJET : REVOLT.

TXT

PRIMO. Refferance IHR 42 / PANDA du 7.10.92.

Vous confirmez absence d'affrontement à Kigali entre Policiers et gendarmes.

En fait - Des rivalités, il est vrai, existent entre Policiers, gendarmes et FAR. Les derniers, plutôt MRND, soutiennent le président, tandis que les gendarmes, plutôt MDR, soutiendraient le 1^{er} Ministre. A ceci il faut ajouter que les policiers sont souvent d'anciens militaires et accusés d'entretien de bonnes relations, voire d'être à la solde des FAR. Lors d'inter-ventions, des rivalités entre ces deux corps d'état apparaissent (même nous souvenons également cela en FRANCE). Il est vrai aussi que certains souhaitent voir s'affronter ces 3 corps d'Etat du pays soit pour politiser le "débat" afin de promouvoir une cause, soit pour en tirer des avantages et assouvir ainsi des ambitions personnelles. Cela peut donc mener à la bataille de Cref, ainsi le G2 serait accusé par l'opposition et la gendarmerie d'être un peu trop "opportuniste" sur certaines interventions policières à Kigali alors que le CEM. de la gendarmerie jouerait plutôt une carte politique ce que lui reprocheraient les FAR. Mais je le répète, sur le terrain, aucun affrontement n'est à signaler.

SECUNDO. VIOLATION du CLF dans la Région de BYUMBA

Afin de juguler menaces permanentes sur KAMUNGOYA (16.36) KARWOGA (12.36 et 13.36) et RUSIBAYA (14.35) et Affirmer ainsi sa détermination, le CEM a fait intervenir hier en fin d'après-midi la batterie de 105 MM. Réplique instantanée du FPR sur BYUMBA au LRM 107. - 5 BQ sont tombés sur secteur (Lèche Traus - Infirmerie - Magasin Alimentation) pas trop de dégâts, à priori pas de victime.

Cet incident a été rapporté ce matin à la radio dans un communiqué, du Ministère de la défense, faisant état d'une réplique des FAR à une violation FPR du CLF

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

305